

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 18 octobre 2018

Les points suivants vont être rajoutés à l'ordre du jour :

Participation au fonds solidarité logement 01

Travaux de reprise de l'école

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

Délibération budget Assainissement

Monsieur le Maire explique à son Conseil que lors du vote du budget assainissement le niveau de vote n'a pas été déterminé précisément, c'est pourquoi il faut définir celui-ci.

Monsieur le Maire propose que les lignes comptables soient enregistrées par chapitres et que les opérations apparaissent simplement pour information.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE d'accepter la proposition ci-dessus

Délibération fusion des syndicats

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 26 septembre 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle.

Monsieur le Maire rappelle que cette fusion découle de la loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces deux syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseau liant déjà les services.

Monsieur le Maire indique que les comités des deux syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé »Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze » et son siège sera à Bâgé-le-Châtel.

Vu la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,

Vu le projet de fusion envisagé entre les syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle

Vu le projet de statuts concernant le futur syndicat joint à la délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité

APPROUVE la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

Dissolution CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Il peut ainsi être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Suite à la dissolution du CCAS, la Commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles.

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles

Considérant l'intérêt pour la commune de Chevroux de dissoudre le CCAS

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité
DECIDE de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018
DIT que la compétence sera désormais exercée directement par la Commune
DECIDE de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
DEMANDE à Monsieur le Maire d'en informer les membres du CCAS par écrit
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération

Garderie

Le sujet de la garderie est ajourné au prochain Conseil faute de document chiffré à ce jour.

Participation au fonds solidarité logement 01

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'intérêt du Fonds Solidarité Logement qui favorise l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité

ACCEPTTE à l'unanimité la participation financière de la commune de Chevroux à hauteur de 0.30€ par habitant soit 294.00 € (980 habitants x 0.30€).

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

Devis nettoyage vitres

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'un devis a été demandé pour le nettoyage des écoles et de la salle multifonctionnelle aux entreprises Bigot et Tramoni.

L'entreprise Bigot propose un devis datant du 18 septembre 2018 avec un forfait premier nettoyage pour la salle des fêtes à 1 135€ HT et le nettoyage des vitres (salle des fêtes, école primaire, école maternelle, cantine) à 2240€ HT, prix forfaitaire pour une intervention.

L'entreprise Tramoni propose un devis avec le forfait premier nettoyage offert et le nettoyage des vitres des bâtiments cités ci-dessus pour un montant de 2 560€ HT.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE d'accepter les devis DC1403 et DC1402 de l'entreprise Tramoni sis 87 rue de la Liberté à Macon pour un montant forfaitaire HT de 1 280€ par intervention soit 2560€ HT par an.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Point Ad'AP

Monsieur la Maire explique à son conseil avoir reçu un courrier de la direction départementale des territoires afin de faire un point de situation sur l'avancement de la commune de CHEVROUX quant à la mise aux normes des bâtiment communaux pour l'accessibilité handicapée. Monsieur le Maire a donc confirmé la construction de la nouvelle salle des fêtes et s'est engagé, afin de respecter au mieux les délais annoncé au départ et les délais légaux, de mettre aux normes Ad'AP l'église dans l'année 2019.

Point avancement

Un adjoint du maire explique que les agents communaux sont en période d'élagage et de désherbage.

Les barrières devant la boulangerie ont été posées aujourd'hui, ce qui devrait stopper les incivilités de stationnement gênant à cet endroit.

Travaux de reprise de l'école

Monsieur le Maire rappelle que de nouveaux bardages sont défectueux à l'école soit à peine plus d'un an après la première demande de saisine de l'assurance dommage ouvrage.

Pour rappel, suite à de fortes dégradations et un danger pour les enfants, la commune a saisie l'assurance dommage ouvrage le 20 juillet 2017. Suite à cela une expertise avait eu lieu, les bardages défectueux devaient être remplacés et renforcés. LB charpente, entreprise à l'origine de la pose des bardages, avait été affectée à la réparation. Elle avait finalement remplacé quelques vis, préférant un accord amiable, la mairie avait accepté, sous réserve d'une bonne tenue, cet accord.

Finalement, les bardages n'ont pas mieux tenu. Monsieur le Maire a donc saisie une nouvelle fois l'assurance dommage ouvrage, mais n'ayant plus confiance en l'entreprise LB Charpente, le Conseil souhaite qu'une autre entreprise soit missionnée sur les réparations et souhaite que les préconisations de l'expert soient suivies à la lettre.

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Point avancement

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que les mats d'éclairage ont été posés, la pelouse plantée et les arbres le seront fin novembre. Arelec est venu modifier les prises défectueuses et changer le disjoncteur. A ce jour le problème des clés n'est toujours pas résolu. L'entreprise EGCA doit intervenir le 22 octobre 2018 pour la réfection de la route communale menant à la salle. La cuisine est terminée depuis la veille du conseil et une formation technique sera faite aux employés municipaux le 24 octobre 2018 à 14h30.

URBANISME

DOSSIER EN COURS

1 permis de Construire a reçu un avis favorable

PC00110218D0010 – FRELIN Eddy – D745p – Construction Villa

3 Déclarations Préalable ont reçu un avis favorable

DP00110218D0018 – LONGERE Marie-Line – D1339/1341 – Clôture grillagée

DP00110218D0019 – VAYER Jean-Claude – A105/106/107 – Division parcellaire

DP00110218D0020 – VAYER Jean-Claude – A104/97 – Division parcellaire

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il n'y a pas eu de Conseil Communautaire depuis le dernier Conseil Municipal.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

Inauguration de la salle

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que l'inauguration de la salle des fêtes aura lieu le samedi 27 octobre 2018. Des prospectus afin de prévenir la population seront distribués dans les boites aux lettres, une affiche est mise en grille et une annonce paraîtra sur Panneau Pocket.

La prochaine réunion de mise en place est prévue le mardi 23 octobre à 19h30 à la salle multifonctionnelle.

Spectacle bibliothèque

Une conseillère explique qu'un spectacle organisé par les bibliothèques se déroulera le 3 novembre à la salle des fêtes de Chevroux.

Pour cela la troupe a besoin d'une scène qui sera fournie par FEILLENS et mise en place par les agents municipaux.

Calendrier des fêtes et CHEVROUTI 2018

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'afin de préparer au mieux le Chevrouti et de mettre en place un calendrier des fêtes au plus tôt, un courrier va être envoyé aux associations de la commune afin que les articles soient réceptionnés en mairie au plus tard le 10 décembre.

La première réunion de mise en place du Chevrouti aura lieu le 29 novembre 2018 à 19h30.

QUESTION DIVERSES

Compte rendu Ag des associations

Monsieur le Maire expose le compte rendu de l'AG de la cantine qui termine avec un bilan positif de +749€. 12 153 repas ont été servis cette année soit moins que l'année précédente.

Un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Stéphanie FARGEOT

Vice-président : Olivier MARTIN

Secrétaire : Mélanie TATON

Vice secrétaires : Delphine LACOUR et Laetitia JACQUET

Trésorier : Frédérique KONEY,

Vice trésorières : Nadège AVRIL, Nelly AVRIL

Membres Sonia BOBILLON, Julie BESCHER, Elodie ROUX

Monsieur le Maire expose le compte rendu de l'AG du sou des écoles qui termine avec un bilan négatif de -3 967€ lié au voyage CM1/CM2.

Un nouveau bureau a été élu :

Co Présidents : Anthony GARDET et Lucille BERARDET

Vice-président : Cédric GONOD

Secrétaire : Stéphanie GARNIER

Vice secrétaires : Sandrine BANCEL

Trésorier : Fabienne MAS,

Vice trésorières : Sandrine MENDES et Jennifer AYMARD

Membres Sonia BOBILLON, Julie BESCHER, Elodie ROUX

L'Ag des boules aura lieu le 19 octobre 2018.

Divers courrier

Monsieur le Maire présente à son conseil un courrier de demande de subvention de l'UNSS de Pont de Vaux. Il rappelle que cette compétence est intercommunale et départementale à savoir que l'intercommunalité subventionne déjà l'UNSS de Pont de vaux, il n'est pas légal d'octroyer une subvention de la part de la commune, la demande sera donc laissé sans suite.

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier de Tiffany MORGON, lycéenne en terminale Gestion Administration qui fera un stage de six semaines en mairie, du 12 novembre au 21 décembre 2018.